PROCÈS-VERBAL N°4
COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 19 octobre 2026

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Mesdames Claudette AGERT, Nicole BLANCHET

Messieurs Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Joël CATHALAN, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Régis SANCHEZ,

Excusé(s) : Messieurs Gérard ARBERET, José GARCIA

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Référent installation : Monsieur José DUARTE : terrains@occitanie.fff.fr

Référent Eclairage : Monsieur André REALLAND : referenteclairage@footoccitanie.fr

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

- La Commission rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entrainer la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

- La Commission rappelle que la zone technique devra être tracée en pointillés devant chaque abri de touche des joueurs (cf. Art 3.5 du Règlement des T&IS) et que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

Glossaire :
C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*
C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. *: Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*
A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*
A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*
PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*
SYN : *Terrain Synthétique*

DISTRICT AUDE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement

BARBAIRA - STADE MUNICIPAL - NNI 110270101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 21/05/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7 PN* jusqu'au 19/10/2036.

SALLELES D AUDE - STADE ST EXUPERY - NNI 113690101

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 14/09/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 08/09/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/10/2026 par la CDTIS,

- A.O.P. du 20/09/2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 SYN* jusqu'au 14/09/2032.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

QUILLAN - STADE JEAN BOURREL N° 2 - NNI 113040102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 75 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

2.2 Confirmation de classement

MOUSSAN - COMPLEXE SPORTIF ROGER CANTIER - NNI 112580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 176 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

CASTELNAUDARY - STADE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 110760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/09/2026

Etude photométrique en date du 18/11/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 297 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (297 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (400 lux à la mise en service, 320 à maintenir / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

2.4 Avis préalable

DURBAN CORBIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 111240101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 10/07/2033

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 04/09/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 13/04/2026

Dimension de l'aire de jeu : 92 x 62m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 26°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 171 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

CREISSELS - STADE ROBERT ROUSSEL - NNI 120840101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 16/09/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036.

CREISSELS - STADE SAINT MARTIN DES PRÉS - NNI 120840102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 27/06/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/09/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7 PN* jusqu'au 19/10/2036.

LE MONASTERE - STADE JEAN SEGUIN - NNI 121460101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 15/11/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 29/09/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/09/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 29/09/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 PN* jusqu'au 19/10/2036.

SEVERAC D AVEYRON - STADE PAUL SAMSON - NNI 122700301

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 02/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 05/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/10/2026 par la CDTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence du tracé de la zone technique devant les bancs des joueurs (Art. 3.5)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité (photos à fournir), la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

VABRES L ABBAYE - STADE INTERCOMMUNAL DU BOURGUET1 - NNI 122860201

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 06/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 22/09/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 23/09/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 22/09/2026,

Elle constate la non-conformité suivante :

- la protection de l'aire de jeu n'est pas complète sur tous les côtés du terrain qui sont accessible au public (Art. 6.6.1)

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité (photos à fournir), la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 19/04/2027.

VIVIEZ - STADE FERNAND TEULIER 1 - NNI 123050101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 14/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 22/09/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CREISSELS - STADE SAINT MARTIN DES PRÉS - NNI 120840102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 102 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

PRADES SALARS - STADE MUNICIPAL - NNI 121880101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 132 lux (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (132 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux à la mise en service, maintenus à 200 lux / Art 3.2.1), en niveau E6 (150 lux à la mise en service, maintenus à 120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

2.2 Confirmation de classement

CREISSELS - STADE ROBERT ROUSSEL - NNI 120840101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09//2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 144 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

VEZINS DE LEVEZOU - STADE MARIN FABRE - NNI 122940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/10/2026

Etude photométrique en date du 02/06/2023

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 177 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

VIVIEZ - STADE FERNAND TEULIER 1 - NNI 123050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/09/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 210 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau E6 pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

LUC LA PRIMAUBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 121330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/04/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/08/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/10/2026

Etude photométrique en date du 06/10/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 284 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'ARIEGE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PAMIERS - Complexe De La Chataigneraie - Terrain 2 - NNI 092250503

Cette installation n’a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 18/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17/09/2026 par la CRTIS,

Elle constate la non-conformité suivante :

- les dimensions de l'aire jeu sont inférieures à 105 m x 68 m (Art. 3.2.1).

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T6 PN* jusqu’au 19/10/2036.

PAMIERS - Complexe De La Chataigneraie Plaine 1 - NNI 092250504

Cette installation n’a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu’au 19/10/2036.

PAMIERS - Complexe De La Chataigneraie Plaine 2 - NNI 092250505

Cette installation n’a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu’au 19/10/2036.

PAMIERS - COMPLEXE DE LA CHATAIGNERAIE PLAINE 3 - NNI 092250506

Cette installation n’a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu'au 19/10/2036.

PAMIERS - COMPLEXE DE LA CHATAIGNERAIE PLAINE 4 - NNI 092250507

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu'au 19/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

MAZERES - SALLE COMPLEXE DE COULOUMIER - NNI 91859901

Cette installation est classée Niveau Futsal 4 jusqu'au 10/05/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/10/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au* 19/10/2036.

En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

MONTAUT - STADE Raymond Donnat - NNI 91990101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

MONTAUT - STADE Raymond Donnat 2 - NNI 91990102

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 10/05/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu'au 19/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

LEZAT SUR LEZE - STADE DU BIAC - NNI 91670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/09/2026

Type de projecteurs : LED

Etude photométrique en date du 05/07/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 156 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

MAZERES - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERGE - NNI 91850101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 177 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

VARILHES - STADE HENRI LAPORTE - NNI 93240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 12/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 154 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'HERAULT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement

GIGNAC - STADE DE L'AVENIR - NNI 341140301

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 02/12/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 06/10/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/10/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 11/06/2021,

Les tests in situ décennaux seront à fournir avant le 02/12/2027.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 SYN* jusqu'au 19/10/2036.

MONTPELLIER - STADE DE LA MOSSON 2 - NNI 341720102

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 21/08/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 31/08/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 14/11/2017,

Elle constate les non-conformités suivantes :

- absence des bancs de touche joueurs (Art. 3.9.5.3)

- absence du tracé de la zone technique devant les bancs joueurs (Art. 3.5)

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 28/11/2016 + 10 ans).

Au regard de l'élément transmis, dans l'attente de la réception des tests in situ et dans l'attente de la levée des non-conformités (photos à fournir), la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/04/2027.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement

AGDE - STADE LOUIS SANGUIN 2 - NNI 340030102

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 30/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 33 lux (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (33 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en *E-Entrainement.*

LA GRANDE MOTTE - PARC DES SPORTS 2 - NNI 343440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 10/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/08/2026

Etude photométrique en date du 19/11/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 194 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

2.4 Avis préalable

GANGES - STADE DU RIEUTORD - NNI 341110101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/10/2031

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 17/09/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/02/2023

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 21m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 30°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 203 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GARD LOZERE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement

BOUILLARGUES - Stade Alain BertranD - NNI 300470202

Cette installation est classée Niveau T7 SYN jusqu'au 06/07/2036

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 24/09/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 24/09/2026 par la CRTIS,

- A.O.P. du 04/06/2026,

- Tests in situ initiaux du 13/10/2025

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 SYN* jusqu'au 19/10/2036.

STE ANASTASIE - STADE JEREMY LLOBET - NNI 302280101

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 12/09/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 07/09/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 21/09/2026 par la CRTIS,

- A.A.C. du 21/09/2026,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 SYN Prov.* jusqu'au 21/03/2027.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MENDE - COMPLEXE SPORTIF CAUSSE AUGE P1 - NNI 480950303

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 155 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

MENDE - STADE LE CAUSSE D' AUGE - NNI 480950301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 97 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.07 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.07) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en *E-Entrainement.*

MENDE - STADE LE CAUSSE D' AUGE 2 - NNI 480950302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 130 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

2.2 Confirmation de classement

VERGEZE - COMPLEXE SPORTIF S DIAGANA - NNI 303440201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 214 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

MENDE - STADE JEAN JACQUES DELMAS - NNI 480950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/09/2026

Etude photométrique en date du 20/02/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 354 lux (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (354 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (400 lux à la mise en service/ Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

2.4 Avis préalable

BOUILLARGUES - Complexe Sportif Agora Foot - NNI 300470201

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 06/07/2036

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 07/10/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/09/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 69°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 202 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

BOUILLARGUES - Stade Alain BertranD - NNI 300470202

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 06/07/2036

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 18/05/2028

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 22/09/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/09/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 199 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GERS FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

MONTFERRAN SAVES – COMPLEXE SPORTIF A SAURAIGNAN – NNI 322680201

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 05/09/2034

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 11 septembre 2026, pour dossier FAFA et du rapport de visite transmis,

La Commission notifie que les travaux ont bien été réalisés (4 vestiaires joueurs de 24m² chacun et 2 vestiaires arbitres de 13m² et 1 local délégué de 10m²), et prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/09/2034.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

PAVIE - STADE DU VIEUX PONT 1 - NNI 323070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE GARONNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

SEYSSES - COMPLEXE SYNTHETIQUE DE LA SAUDRUNE - NNI 315470104

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 10/09/2026), de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Plan des vestiaires,

- Rapport de visite du 10/09/2026 effectuée par la CRTIS

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, …

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests in situ et dans l'attente de la levée des non-conformités mineures, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 10/03/2027.

1.2 Confirmation de classement

BALMA - STADE MUNICIPAL N°4 - NNI 310440104

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 08/10/2026

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 21/09/2026, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 07/07/2026, et des documents transmis :

- Tests in situ du 20/02/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 SYN* jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

CARBONNE - STADE ANDRÉ ABBAL 4 - NNI 311070204

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 16/08/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 04/06/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/10/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu'au 19/10/2036.

CARBONNE - STADE ANDRÉ ABBAL 5 - NNI 311070205

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 16/08/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 04/06/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/10/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU FOOT A8 PN* jusqu'au 19/10/2036.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE N°3 - NNI 315553103

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 05/01/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 02/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7 PN* jusqu'au 19/10/2036.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DES PRADETTES 2 - NNI 315553202

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 09/11/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 26/08/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 14/09/2026 par la CRTIS,

- A.A.C. du 28/03/2022,

- Tests in situ du 23/09/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 SYN* jusqu'au 19/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CUGNAUX - GYMNASE MICHEL JAZY - NNI 311579901

Cette installation est classée en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 01/12/2025

Malgré nos nombreuses relances par courriel, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/10/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

TOULOUSE - STADE RIGAL - NNI 315552101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 27/04/2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 07/10/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 21/10/2026 par la CRTIS,

- Tests in situ du 11/04/2025

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 SYN* jusqu'au 28/09/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SEYSSES - COMPLEXE SYNTHETIQUE DE LA SAUDRUNE - NNI 315470104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/09/2026

Etude photométrique en date du 27/01/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 251 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

TOULOUSE - STADE DE LA GRANDE PLAINE 1 - NNI 315551601

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/10/2026

Etude photométrique en date du 14/12/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 274 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

BLAGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDROMÈDE 5 - NNI 310690205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 183 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2028.

ESTADENS - STADE PAUL LAPEYRE/MICHEL SAUNÉ - NNI 311740101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 102 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

GRENADE - STADE DE CARPENTE 2 - NNI 312320102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 90 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

LARRA - COMPLEXE SPORTIF CAVAILLE - NNI 315920201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 12/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 181 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.57) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 19/10/2028.

ST GAUDENS - STADE DE SÈDE N°1 - NNI 314830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 322 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2028.

ST ORENS DE GAMEVILLE - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 315060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/09/2026

Etude photométrique en date du 09/07/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 386 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DES PRADETTES 2 - NNI 315553202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 08/10/2026

Etude photométrique en date du 08/04/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF LARDENNE N°1 - NNI 315553101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/09/2026

Etude photométrique en date du 02/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 155 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2030.**

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM B.TATON - NNI 315550106

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 17/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/10/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 139 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2030.**

TOURNEFEUILLE - Stade la Ramée 4 - NNI 315570404

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/05/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2026

Etude photométrique en date du 03/09/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 153 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2030.**

2.3 Changement de niveau de classement

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE N°2 - NNI 315553102

L’éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu’au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l’éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L’imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l’installation en date du 01/07/2026

Le rapport d’essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/09/2026

Etude photométrique en date du 02/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 157 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d’uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l’éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu’au 19/10/2030.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE N°3 - NNI 315553103

L’éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu’au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l’éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L’imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l’installation en date du 07/07/2026

Le rapport d’essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/09/2026

Etude photométrique en date du 02/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 163 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d’uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l’éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu’au 19/10/2030.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF RANGUEIL 1 - NNI 315554001

L’éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu’au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l’éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L’imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l’installation en date du 07/07/2026

Le rapport d’essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/10/2026

Etude photométrique en date du 07/05/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 151 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d’uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l’éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu’au 19/10/2030.

2.4 Avis préalable

BERAT - STADE DANIEL BEAUTES - NNI 310650101

Cette installation est classée T4 PN jusqu’au 25/07/2029

L’éclairage de cette installation est classé E6 jusqu’au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d’AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 11/08/2026, pour un classement de l’éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 23/04/2026

Dimension de l’aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18.5m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 60°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 262 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.74

Facteur d’uniformité (U2h) : 0.89

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l’éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l’éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTES PYRENEES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable

ARGELES GAZOST - STADE DU GYMNASE 1 - NNI 650250201

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 05/12/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif de remplacement du gazon synthétique et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 15/07/2026

Plan de l'aire de jeu

La C.RT.I.S. note que :

La présente demande concerne le remplacement du revêtement pour une dimension de l'aire de jeu de 100 m x 66 m

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

ODOS - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 653310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2026

Etude photométrique en date du 04/03/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 182 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d’uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l’éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu’au 19/10/2030.**

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

MARTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 461850101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 27/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 22/05/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

BIARS SUR CERE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 460290102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La mairie n'a pas souhaité effectuer le relevé de l'éclairage sur ce terrain.

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées.

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement de l'Eclairage vous informe que les matchs en nocturne sur le Stade MUNICIPAL 2, ne pourront avoir lieu à compter du 19/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

DONZAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 820490101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/09/2026

Etude photométrique en date du 15/10/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 262 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 19/10/2030.

L HONOR DE COS - STADE DE LOUBEJAC - NNI 820760201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/10/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 155 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2028.**

2.3 Changement de niveau de classement

AUVILLAR - STADE MUNICIPAL - NNI 820080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 106 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7*** jusqu'au 19/10/2028.**

BEAUMONT DE LOMAGNE - STADE DU LAC - NNI 820130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/09/2026

Etude photométrique en date du 07/10/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 187 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2030.**

ST SARDOS - STADE JEAN ROGER - NNI 821730101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/02/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/10/2026

Etude photométrique en date du 07/09/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 184 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6*** jusqu'au 19/10/2030.**

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

LABASTIDE ST GEORGES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 811160101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 01/10/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 29/09/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T5 PN* jusqu'au 19/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CASTRES - SALLE DU PARC DES EXPOSITIONS 2 - NNI 810659903

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 26/07/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/10/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CASTRES - SALLE DU PARC DES EXPOSITIONS 3 - NNI 810659904

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 26/07/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/10/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CASTRES - SALLE DU PARC DES EXPOSITIONS 4 - NNI 810659905

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 26/07/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/10/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CASTRES - SALLE PARC DES EXPOSITIONS 1 - NNI 810659902

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 26/07/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/10/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

LAGRAVE - STADE RENÉ PELISSOU 1 - NNI 811310101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 18/03/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 17/09/2026), de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu,

- Rapport de visite effectuée le 24/09/2026 par la CDTIS,

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests in situ, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 17/03/2027.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CASTRES - STADE DU TRAVET N°2 - NNI 810650102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 73 lux (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.09

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.31 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (75 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.31) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en *E-Entrainement.*

2.2 Confirmation de classement

LAGRAVE - STADE RENÉ PELISSOU 1 - NNI 811310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/09/2026

Etude photométrique en date du 16/03/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 159 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

LE MASNAU MASSUGUIES - STADE NICOLAS CARAYON - NNI 811580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/10/2026

Etude photométrique en date du 16/11/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 170 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

LEMPAUT - STADE MUNICIPAL - NNI 811420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 10/05/2024

La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas renouveler l'éclairage,

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

La Commission prend note.

ROQUECOURBE - STADE DE LA METAIRIE NEUVE 1 - NNI 812270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/09/2026

Etude photométrique en date du 13/10/2020

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 172 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E6* jusqu'au 19/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses